



**AGENT**

M RUBOD PIARULLI et FIZIR  
2 AV FELIX VIALLET  
38000 GRENOBLE

**Tél : 0476462417**

Email : AGENCE.RPF@AXA.FR  
Portefeuille : 0038046444

ASSOC OMNES  
149 AV DU MAINE  
75014 PARIS FR

**ATTESTATION**

**Vos références :**

**Contrat n° 10723152804**

Client n° 1369487904

AXA France IARD, atteste que :

Est couvert par le contrat d'assurance **N° 10723152804** souscrit pour son compte par l'association OMNES en sa qualité d'adhérent à cette Association et garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

**LA NATUROPATHIE ANIMALIERE Chats, chiens et chevaux**, à ,savoir :

**1. Mesure de l'énergie vitale de l'animal et de son environnement**

Bilan énergétique à l'aide d'outils issus de la géobiologie et de la radiesthésie  
observation des signaux comportementaux

**2. Hygiène alimentaire**

proposition d'une alimentation adaptée au terrain et à la constitution de l'animal

**3. Plantes et aliments complémentaires de confort**

- > huiles essentielles
- > teintures mère
- > gemmothérapie
- > infusions
- > EPS
- > Fleurs de Bach
- > Phytothérapie
- > Mycothérapie

#### **4. Revitalisation par l'oxygénation naturelle non médicale et/ou conseils sur la qualité des eaux de boisson**

> Bol d'Air Jacquier

#### **5. Techniques manuelles**

> Massages relaxants  
> Bains d'argile  
> Shiatsu

#### **6. Divers**

> Applications diverses des champs magnétiques  
> Rééquilibrage énergétique (kinésiologie, , homéopathie, lithothérapie)  
> Communication

#### **ET A TITRE ACCESSOIRE OU COMPLEMENTAIRE LES ACTIVITES SUIVANTES :**

Formation et enseignement de la pratique  
Organisation de réunions, animations, conférences.  
Conseiller en assemblage d'élixirs floraux/fleurs de Bach

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/20..** au **31/12/20..** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à GRENOBLE le ..../....  
Pour la société :



**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

## Garanties

**(« Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales .)**

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
<b>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus</b> (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	<b>10.000.000 €</b> par année d'assurance dont <b>6.000.000 €</b> par sinistre
<b>Dont :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Dommages corporels</b></li> <li><b>Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus</b></li> </ul>	<b>10.000.000 €</b> par année d'assurance dont <b>6.000.000 €</b> par sinistre  <b>1.000.000 €</b> par sinistre
<b>Autres garanties</b>	
<b>Faute inexcusable</b> (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales )	<b>2.000.000 €</b> par année d'assurance avec un maximum de <b>1.000.000 €</b> par sinistre
<b>Atteinte accidentelle à l'environnement</b> (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales )	<b>750.000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommages aux biens confiés</b> (voir chapitre « Extension de garanties » des conditions particulières-)	<b>150.000 €</b> par sinistre
<b>Défense (chapitre 5 des conditions générales )</b>	<b>Inclus dans la garantie mise en jeu</b>
<b>Recours (chapitre 5 des conditions générales )</b>	<b>22.000 € par litige</b>